

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT HILAIRE DE LOULAY DU 22/06/2021

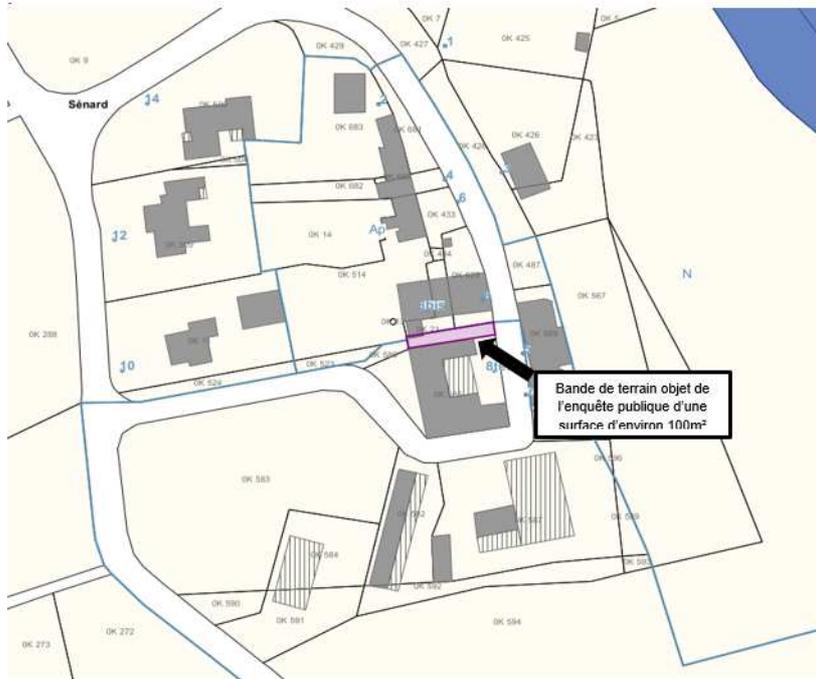
<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRIMAUD Anne-Laure	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MATHIEU Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion ROUSSEAU Amandine				

Monsieur PICHAUD Christian a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT LE VOTE D'UN AVIS

1. Lancement d'une enquête publique à Sénard et aux Landes de Roussais

Monsieur et Madame Thierry GUERIN demeurant 8 Sénard à Saint-Hilaire-de-Loulay se sont proposés d'acquérir une bande de terrain d'une surface d'environ 100m² dépendant actuellement du domaine public et située entre les parcelles cadastrées 224 section K numéros 21 et 625 et la parcelle cadastrée 224 section K numéro 585 à MONTAIGU-VENDEE.



Afin de permettre la cession de cette emprise dépendant du domaine public et à usage de passage, il sera proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant à la désaffectation de l'usage public de cette bande de terrain à usage de passage, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la commune de Montaigu-Vendée en vue de sa cession.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, l'enquête publique est nécessaire dès lors que la désaffectation et le déclassement de foncier porte atteinte aux conditions de desserte et de circulation.

En outre, la Communauté de communes Terres de Montaigu a pour projet l'extension de la zone artisanale Les Landes de Roussais à Saint-Hilaire-de-Loulay. Le périmètre de ce projet d'extension comprend une partie d'un chemin rural d'une surface d'environ 7 064m² ainsi qu'une partie de la voie communale d'une surface d'environ 1 829m².



Afin de permettre la cession de ces emprises dépendant du domaine public et à usage de voirie, il sera proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant à la désaffectation de l'usage public de ces portions de voiries, à son déclassement et à son classement dans le domaine privé de la commune de Montaigu-Vendée en vue de sa cession à la communauté de communes.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

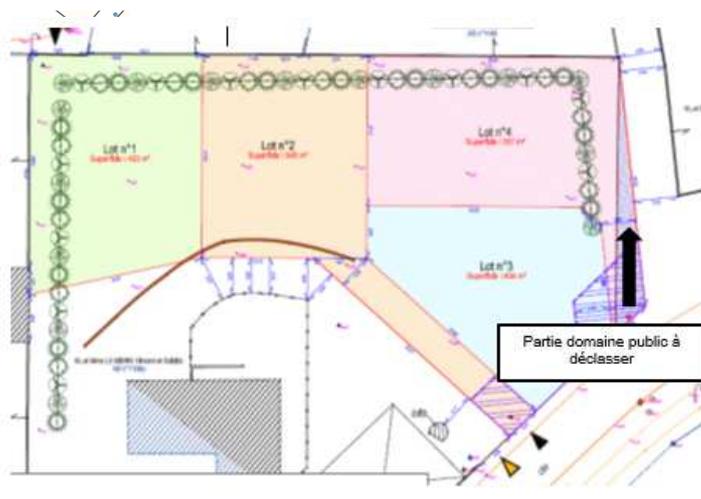
OU Par ... voix pour, ... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

Préparation de l'extension de la zone économique. Les parcelles sont déjà classées en zone économique.

2. Désaffectation et déclassement – Rue de la Maritière.

Monsieur et Madame Vincent LE MIERE domiciliés 5 Rue de la Maritière à MONTAIGU- VENDÉE souhaitent acquérir une partie du domaine public d'une surface d'environ 53m² et jouxtant leur propriété.



Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, Voix contre, 2 abstentions

Observations éventuelles

3. Cession foncière – Rue de la Maritière

Ainsi et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, le conseil municipal sera invité à décider de la cession d'une partie d'un bien issu du domaine public situé Rue de la Maritière d'une contenance d'environ 53 m² au prix de 117,00 € le m² conformément à l'avis des Conseil communal de SAINT HILAIRE DE LOULAY

domaines n°2021-85146-39000 en date du 25 mai 2021.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

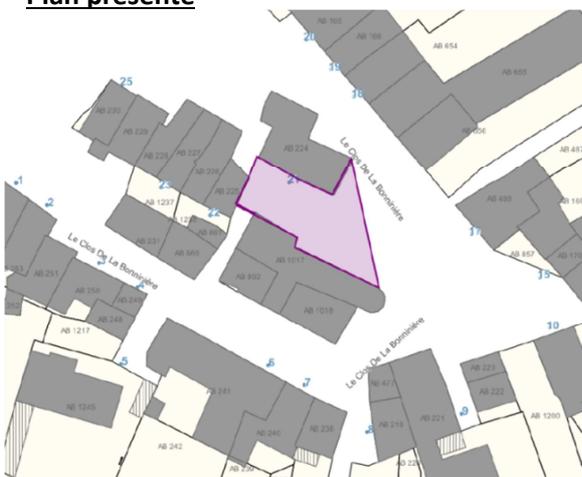
OU Par 9 voix pour, Voix contre, 2 abstentions

Observations éventuelles

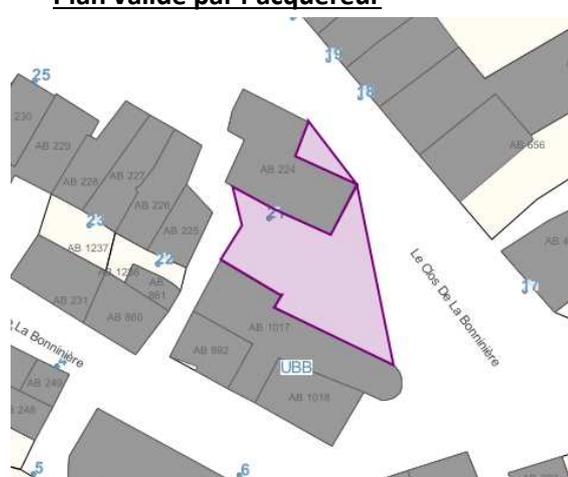
4. Désaffectation et déclassement – le Clos de la Bonninière

Monsieur Florian MABIT domicilié Le Clos de la Bonninière à MONTAIGU-VENDEE souhaite acquérir une partie du domaine public d'une surface d'environ 240 m² située entre les parcelles cadastrées 224 section AB numéros 224, 225 et 1017.

Plan présenté



Plan validé par l'acquéreur



Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne porte pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, Voix contre, 2 abstentions

Observations éventuelles

1 seul propriétaire qui entoure le bien issu du domaine public.

Le nouveau plan comprend bien les parties cédées avec l'accès aux servitudes.

5. Cession foncière – le Clos de la Bonninière

Ainsi et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, le conseil municipal sera invité à décider de la cession d'une partie d'un bien issu du domaine public situé Le Clos de la Bonninière d'une contenance d'environ 240 m² moyennant le prix principal de 40,00 € le m².

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

Conseil communal de SAINT HILAIRE DE LOULAY

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, ... Voix contre, 2 abstentions

Observations éventuelles

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION

1. Convention partenariale avec Familles Rurales et subvention pour l'accueil extrascolaire estival

Suite à la dissolution de l'association locale Familles Rurales Saint-Hilaire-de-Loulay, l'association Familles Rurales Saint-Georges de Montaigu a repris la gestion des services enfance qui lui étaient conférés sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay, à savoir :

- Le transport scolaire des primaires et des collégiens,
- L'accueil extrascolaire estival pour 4 semaines, dans les bâtiments de La Maison de l'Enfance.

La formalisation de cette convention partenariale permet de fixer les orientations des actions d'intérêt collectif, les engagements réciproques entre l'association et la commune, les modalités de la subvention sollicitée par l'association Familles Rurales Saint-Georges de Montaigu.

Cette subvention, d'un montant de 4 000 €, serait entendue comme une aide au fonctionnement de l'accueil extrascolaire du 12 juillet au vendredi 06 août 2021.

Dans le cadre du travail de réécriture des conventions partenariales avec les associations gestionnaires de services enfance, la période de la convention est établie du 12 juillet au 31 décembre 2021.

Il sera donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Familles Rurales Saint-Georges-de-Montaigu, la convention précisant les conditions de mise en œuvre des services enfance gérés par l'association sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay et à procéder au versement de la subvention d'un montant de 4 000 € selon les modalités présentées dans la convention partenariale avec l'association Familles Rurales Saint-Georges-de-Montaigu.

Le conseil communal prend note de cette information.

Observations éventuelles

Question de Mme Elodie Larcher : Pourquoi deux organismes différents pour la gestion de ce service l'été ?

Les inscriptions sont à faire en double pour chaque organisme, fonctionnement compliqué pour les familles et les usagers.

Réponse : Pas le temps d'étudier la mise en place d'un seul service sur cette période. Priorité donnée à la continuité éventuelle du service aux familles par l'association Familles Rurales.

Question de Mme Elodie Larcher : Quelle est la facturation pour le transport scolaire ? Part fixe en plus ?

Réponse : On ne connaît pas les décisions prises par l'association Familles Rurales dans ce domaine. A voir pour le prochain conseil municipal Montaigu-Vendée.

Question de M. Vincent Mathieu : Versement d'une subvention de 4 000 €. Qu'est ce que cela comprend ?

Réponse : La commune de Montaigu-Vendée participe financièrement au fonctionnement du service extrascolaire pendant les 4 semaines de fermeture estivale de la Maison de l'Enfance (charges de personnel, frais d'encadrement notamment).

2. Questions diverses

Intervention d'Elodie Larcher :

- Quel est le devenir de l'ancienne école site Saint Gildas ?
Projet concerné par la ZAC, l'ancienne école se situe dans le périmètre à destination de l'habitat.
Programme ZAC prévu sur 10 à 15 ans.
- Quelle est la date d'inscriptions pour le restaurant scolaire ?
Prévu début juillet – inscription en ligne.

3. Informations diverses

EHPAD – Foyer Logement la Peupleraie : Nouvelle directrice depuis le 11 mai dernier → **Mme MERLET Nadège**

↳ **Nouvelle présidente de l'Association Loisirs la Peupleraie : Mme LIAIGRE Danièle**

Projet d'accompagnement des personnes isolées → Au petit Bonheur, mise en place effective présentée par Isabelle Blaineau, membre du CCAS de Montaigu-Vendée.

Ecole les Petits Cailloux : 8^{ème} classe ? Recomptage à la rentrée de septembre

Question : Quelles sont les ouvertures et fermetures de classe sur Montaigu-Vendée ?

Inauguration Mon Espace Habitat le vendredi 18 juin 2021

Rachat de la boulangerie le Pêché Mignon

↳ Aux Saveurs du Loulay – M. et Mme Robard

Matinée Soyons Sports – samedi 26 juin de 10h à 12h au complexe sportif

Affiche et flyers aux boulangeries, Diagonal

Affiche mise en ligne sur le panneau lumineux et envoyée mercredi 23 juin au Pôle Jeunesse pour diffusion auprès des 12-14 ans

CME le samedi 3 juillet – Nettoyage et rassemblement sur Montaigu

Dates à retenir :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| - Mardi 29 juin à 19h30 | Réunion du conseil municipal |
| - Mardi 21 septembre à 20h00 | Réunion des conseils délégués |
| - Mardi 28 septembre à 19h30 | Réunion du conseil municipal |